



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chypre

Question écrite n° 106502

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation chypriote. Le conseil de sécurité des Nations unies a récemment appelé toutes les parties à Chypre à mettre en application sans délai l'accord du 8 juillet dernier, un accord qui englobe un ensemble de principes directeurs en vue d'une réunification future de l'île afin de parvenir à un règlement durable du conflit. Il a notamment souligné l'importance de mettre en oeuvre l'accord du 8 juillet, signé en présence du président chypriote Tassos Papadopoulos et du président chypriote turc Mehmet Ali Talat, un accord qui vise à relancer les discussions entre les deux parties pour trouver une solution globale au problème chypriote ainsi qu'aux problèmes qui affectent la vie quotidienne de la population. Chypre est divisée depuis 1974 quand les militaires turcs sont intervenus et ont occupé la partie nord de l'île suite à un coup d'État monté par des officiers grecs. Les efforts soutenus par l'ONU pour réunir l'île ayant échoué en avril 2004 quand les Chypriotes grecs ont rejeté par référendum une proposition faite par le secrétaire général de l'ONU. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position sur le cadre de relance des pourparlers de paix gelés depuis plus de deux ans.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 106502

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères (et européennes)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 octobre 2006, page 10468